

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, DE MORO, PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

ABSENTS/EXCUSES : MM. SENSEBE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), LABORDE (pouvoir à M. ETCHEBERTS), WLS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LEMBEZAT

21 - 116 - ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR LES AGENTS EN CONTRAT DE DROIT PRIVE

Rapport présenté par Monsieur Sébastien COSTEDOAT, conseiller municipal :

Sept agents de la régie de l'eau et de l'assainissement sont actuellement en contrat de droit privé.

Considérant que les fonctions et la manière de servir de ces sept agents justifient l'attribution d'une prime pour l'année 2021,

Il est proposé d'attribuer une prime à ces agents sur la base d'un montant annuel de 380 €, calculée au prorata du temps de travail, qui sera versée sur le salaire du mois de novembre des intéressés.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de l'eau et de l'assainissement.

Après l'avis favorable du Conseil d'Exploitation, qui s'est réuni le 9 septembre dernier, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'attribution d'une prime à ces sept agents pour l'année 2021, calculée sur la base d'un montant annuel de 380 €, au prorata du temps de travail.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 21 septembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

